

Extrait du CDURABLE.info l'essentiel du développement durable

<http://cdurable.info/Le-Sommet-des-elus-locaux-pour-le-Climat.html>

4 décembre 2015 en marge de la COP 21

Le Sommet des élus locaux pour le Climat

- Humain - Contribution Sociale - Réseau des acteurs du DD -



Date de mise en ligne : mardi 22 décembre 2015

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous

droits réservés

À l'invitation d'Anne Hidalgo, Maire de Paris, en amont de la 21ème Conférence pour le Climat (COP21), les principaux réseaux européens et mondiaux de villes se sont rassemblés pour s'engager en faveur du climat. Les 1000 maires présents le 4 Décembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris ont adopté une déclaration les engageant à "*soutenir des objectifs ambitieux en faveur du climat*", comme la transition vers une énergie 100% renouvelable ou une réduction de 80% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 ...

Cette mobilisation sans précédent, le 4 décembre à l'Hôtel de Ville de Paris, reflète le rôle historique qu'entendent jouer les villes, qui concentrent une part considérable des émissions de gaz à effet de serre (environ 70% des émissions viennent des zones urbaines, où vit 50% de la population mondiale et 70% en 2050) mais qui ont surtout des solutions concrètes à apporter face au défi que représentent les dérèglements climatiques. Logement, transports publics, gestion des ressources, plans climats, sobriété énergétique : autant d'outils qu'elles peuvent aujourd'hui mettre en avant au service d'objectifs ambitieux.



En fin de journée, les « quelques » mille maires réunis pour ce *Sommet des élus locaux pour le climat*, à l'initiative d'Anne Hidalgo, maire de Paris et de Michael Bloomberg, ex-maire de New York et envoyé spécial des Nations unies pour le climat, ont adopté une déclaration les engageant à "*soutenir des objectifs ambitieux en faveur du climat*", comme :

- ▶ Promouvoir et dépasser, dans toute la mesure de notre autorité, les objectifs de l'Accord de Paris 2015 négocié lors la COP 21,
- ▶ Produire et mettre en oeuvre des stratégies participatives de résilience et des plans d'action afin de s'adapter au nombre croissant de catastrophes liées aux changements climatiques d'ici à 2020,
- ▶ Réduire de 3,7 gigatonnes les émissions annuelles de gaz à effet de serre dans les zones urbaines d'ici 2030 (soit 30 % de la différence prévue entre les engagements nationaux actuels et les niveaux d'émissions recommandés par la communauté scientifique pour limiter le réchauffement à 2 degrés),
- ▶ Soutenir des objectifs ambitieux en faveur du Climat tels que la transition vers une énergie 100 % renouvelable sur nos territoires ou une réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050,

▶ Nous engager dans des partenariats mutuels et avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour développer la coopération, mettre en oeuvre des programmes de renforcement des capacités, multiplier les solutions en faveur du Climat, élaborer des outils de mesure et promouvoir des mécanismes financiers innovants et les investissements verts.

Vidéos

Une mobilisation historique autour des solutions des villes

Pour la première fois pendant une Conférence pour le Climat (COP), les principaux réseaux européens et mondiaux de villes (tels que [CGLU](#), [ICLEI](#), [C40](#), [l'AIMF](#) ou le [CCRE](#)) se sont rassemblés pour s'engager en faveur du climat.

Cette mobilisation sans précédent a montré le rôle historique qu'entendent jouer les villes, qui concentrent une part considérable des émissions de gaz à effet de serre mais qui ont surtout des solutions concrètes à apporter face au défi que représentent les dérèglements climatiques. Logement, transports publics, gestion des ressources, plans climats, sobriété énergétique : autant d'outils qu'elles peuvent aujourd'hui mettre en avant au service d'objectifs ambitieux.

Une déclaration officielle pour porter la voix des élus locaux à la COP21



A l'occasion du sommet, les élus locaux du monde entier ont formalisé leurs engagements par l'adoption et la signature d'une déclaration politique commune. Y ont été abordés tous les aspects de la lutte contre les changements climatiques : réduction des émissions, adaptation et financement.

Afin que les villes pèsent dans les négociations officielles, une délégation de Maires, conduite par Michael Bloomberg et Anne Hidalgo a délivré les conclusions du Sommet à la COP21 lors de l' « Action Day » du 5 décembre, le lendemain du Sommet.

Réduction des émissions, adaptation et financement : les trois piliers de l'engagement des Villes



Paris, comme les autres villes qui ont participé au sommet, s'est engagée dans une démarche de réduction des émissions sur son territoire depuis 2004. La Ville s'est en effet engagée à réduire l'ensemble des émissions du territoire et des activités de 75 % en 2050 par rapport à 2004.

Paris s'est engagée aussi en faveur de l'adaptation, c'est-à-dire la capacité des collectivités locales à s'adapter aux changements climatiques et à leurs conséquences. L'adaptation passe par exemple par la mise en place de dispositifs de réponse aux événements extrêmes (le plan canicule ou à Paris le plan vigilance crue) ou le développement de politiques publiques adaptés (une végétalisation renforcée pour lutter contre le réchauffement urbain, une circulation alternée pour répondre aux pics de pollution)

Sur le financement, les partenariats avec les entreprises et le secteur privé ont également été au coeur du Sommet du 4 décembre, en vue d'accélérer la transition énergétique et écologique dans les métropoles. Les outils de financement disponibles et à venir pour les villes et les collectivités dans la lutte contre dérèglement climatique seront étudiés et renforcés, en mettant en commun et en développant des expériences novatrices.

Parce que les enjeux climatiques reposent sur l'engagement des générations futures, le Sommet a accordé enfin une place de choix à la sensibilisation des plus jeunes aux enjeux climatiques.

Déclaration d'Anne Hidalgo



La transition écologique était depuis longtemps une nécessité. Elle est devenue une urgence à laquelle il nous faut répondre ici et maintenant en changeant notre mode de vie et notre façon de penser, en remettant en question nos habitudes et nos certitudes. L'alternative est simple. Ou bien nous nous laissons entraîner toujours plus bas par un cercle vicieux qui nous conduit au désastre environnemental, politique et social, ou bien nous faisons le choix de nous inscrire dans un autre cercle : un cercle qui nous permettra de formuler et de réaliser en commun nos possibilités contre la fatalité régnante - un cercle qui nous donnera un autre monde en même temps qu'il nous rendra notre monde.

En tant que ville monde engagée pleinement dans la lutte contre le réchauffement climatique, Paris est fière d'accueillir la COP 21 et fera tout pour qu'elle se déroule dans les meilleures conditions.

Avec les 1000 maires du monde entier que nous avons invités pour cette occasion, nous porterons au coeur des négociations les solutions concrètes que les collectivités mettent en oeuvre chaque jour dans chaque pays sur le terrain.

Nos collectivités représentent plus de 650 millions de citoyens : 650 millions de femmes, d'hommes et d'enfants qui agissent et qui attendent que nous agissions. Notre mobilisation est historique et s'appuie sur la force de l'échelon local pour faire face à un défi global. C'est en partageant nos idées et nos pratiques que nous contribuerons à hauteur de 50% à l'objectif d'un cantonnement à deux degrés du réchauffement de la planète.

Cette contribution repose sur des engagements tangibles dans des domaines aussi variés que l'efficacité énergétique des bâtiments, le recours aux énergies renouvelables, la politique des transports et les circuits d'approvisionnement alimentaire. Elle fait appel à des leviers nouveaux comme les groupements de commandes publiques pour peser d'une façon décisive sur les acteurs économiques mondiaux.

C'est donc en assumant leur identité de pouvoirs périphériques mais proches du citoyen et ancrées dans un territoire singulier que les villes, sous l'égide de l'ONU, sont appelées à jouer un rôle central dans la transition écologique mondiale.

Comme je le dirai aux négociateurs étatiques en leur apportant notre contribution, les villes n'attendent pas qu'on leur donne la solution - elles la devancent et la rendent possible.

Le Pacte des maires

Catalyser l'action climatique des villes à travers le monde

D'Adélaïde à Bogota et Paris à Quezon et Tshwane, les villes se regroupent autour d'une action climatique ambitieuse dans le cadre de l'initiative de coopération du Pacte des maires.

Cette initiative, qui fait partie du Plan d'Actions Lima-Paris (LPAA, en anglais), a été lancée au Sommet de l'ONU sur le climat à New York en 2014 par l'envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour les villes et le changement climatique, Michael R. Bloomberg, sous la direction des réseaux municipaux mondiaux - le groupe de leadership climatique C40, Conseil international pour les initiatives écologiques locales - Acteurs locaux pour le développement durable (ICLEI)- le Réseau mondial des villes - avec le soutien d'ONU-Habitat, l'agence de l'ONU responsable des questions urbaines.

Le Pacte des maires est un effort coopératif entre les maires et les représentants des villes pour s'engager à réduire les émissions de gaz à effet de serre, faire le suivi des progrès et se préparer aux impacts du changement climatique.

Les villes du Pacte sont soutenues par des réseaux de villes et par des "partenaires d'approbation" dans le cadre de cette entreprise significative.

Objectifs et exigences de conformité

Le Pacte consolide les actions climatiques des villes par le biais de la publication systématique et transparente de données sur les gaz à effet de serre. Cette plateforme fondée sur les données, qui est semblable à celle utilisée par les pays lors de la création de leurs plans nationaux sur le climat, aidera à diriger des ressources et politiques qui accéléreront et soutiendront mieux l'action climatique locale.

La plateforme, à son tour, incitera et présentera des actions climatiques innovantes au niveau des villes, et inspirera le changement au niveau mondial.

Plus précisément, le Pacte :

- ▶ Engage les villes à des processus communs de compte-rendu pour permettre de faire une évaluation systématique et fiable des progrès, pour atteindre leurs objectifs concernant les gaz à effet de serre (GES) ;
- ▶ Crée un dépositaire de preuves de l'impact des GES sur les villes et le développement urbain pour :
 - 1. stimuler les flux financiers vers les villes afin de financer des projets ciblés de développement sobre en émissions et
 - 2. permettre aux villes et aux maires de faire le suivi des réductions de GES et des investissements associés ;
- ▶ Démontre l'engagement des gouvernements des villes à contribuer de façon positive à des objectifs climatiques nationaux ambitieux, transparents et crédibles en acceptant volontairement de se conformer à des normes semblables à celles observées par les gouvernements nationaux ;

▶ Encourage les gouvernements nationaux à soutenir activement les mesures supplémentaires prises par les villes en reconnaissant les engagements locaux, en établissant des conditions politiques favorables, et en dirigeant des ressources vers les villes pour limiter toute autre augmentation des émissions de GES ainsi qu'en fournissant les ressources appropriées à l'atténuation et à l'adaptation climatiques locales.

Étapes pour que les villes se conforment au Pacte des maires

Le Pacte des maires recherche des engagements ambitieux de la part des villes sur l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, en plus de la mesure des inventaires, de comptes rendus et de transparence.

Pour commencer, une ville doit s'engager à franchir les étapes décrites par le Pacte des maires pour s'attaquer au changement climatique. Pour prendre cet engagement, une ville s'inscrit sur l'une des plateformes de compte-rendu - le carbonn climate registry ou le Carbon Disclosure Project - ou elle soumet une lettre indiquant son nom et son intention de se conformer.

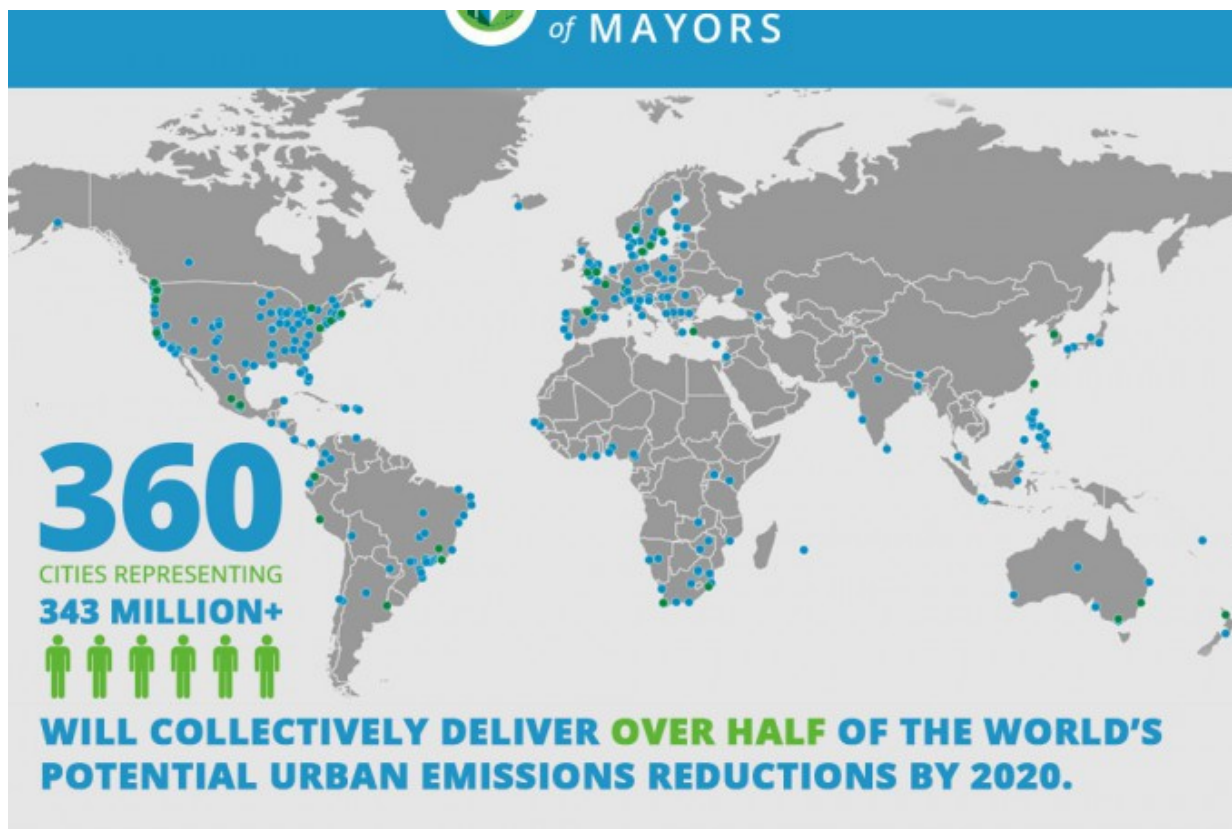
Moins d'un an après leur inscription, les maires font le point sur les impacts actuels du changement climatique dans leurs villes. Pour ce faire, la ville doit (1) constituer un inventaire complet des émissions de gaz à effet de serre dans leur ensemble (2) identifier les risques climatiques et (3) les communiquer par le biais des questionnaires de CDP ou carbonn.

En moins de deux ans, la ville inscrite (1) met à jour son inventaire de GES pour inclure la répartition des émissions selon les sources et secteurs (2) fixe un objectif pour réduire ses émissions (3) effectue une évaluation de vulnérabilité au changement climatique selon les normes du Pacte et (4) en fait le compte-rendu sur la plateforme de son choix.

Avant trois ans, en utilisant les données ci-dessus, la ville inscrite publie un plan d'action climatique et d'adaptation exhaustif et fait le compte-rendu sur la plateforme choisie.

Les villes peuvent franchir ces étapes en moins de temps que les trois années allouées. En moins d'un an, Rio de Janeiro a franchi toutes ces étapes et est devenue la première ville à se conformer entièrement au Pacte des maires.[i]

Une fois que toutes les étapes ont été complétées, la ville a répondu à toutes les exigences du Pacte !



Conseils d'orientation

Quels engagements ou initiatives devraient être inclus ?

Veuillez partager les renseignements sur les initiatives qui répondent aux critères suivants :

- ▶ **1) Inclusif** : impliquant autant d'acteurs locaux que possible, représentant une partie importante de la population du pays et de la population mondiale.
- ▶ **2) Transformatif** : les engagements soumis doivent, autant que possible, impliquer des plans d'action à court et moyen terme ainsi que des visions à long terme, présenter des objectifs précis de réduction des émissions comprenant les secteurs qui contribuent à réduire les émissions et à s'adapter aux effets du changement climatique.
- ▶ **3) Flexible** : les engagements des acteurs locaux doivent convenir à leurs capacités respectives ainsi qu'à leurs besoins et être différenciés à partir de leurs réalités nationale et locale. Il n'y a pas de modèle unique d'engagement. Aussi, les différences entre les engagements des villes et les besoins rendus publics rendraient possibles divers partenariats internationaux qui mettraient les accomplissements en lumière.
- ▶ **4) Transparent** : Le Pacte des maires est un processus transparent et public pour les villes. Faire le suivi des engagements grâce à des indicateurs quantitatifs et qualitatifs assurera la crédibilité et la clarté pour les autres gouvernements, citoyens et investisseurs.